



Syndicat Pénitentiaire des Surveillant(e)s

Non gradés



C.P. LONGUENESSE

Le 6 décembre, vous aurez le pouvoir de changer les choses !

Le secrétaire local UFAP a été pris la main dans le sac en train d'enregistrer les propos tenus lors des Comités Techniques.

Ce procédé est totalement ILLÉGAL. Les membres du CT se réservent désormais le droit de déposer plainte pour avoir été enregistré à leur insu.

En respect de ses principes et après concertation du bureau, le S.P.S qui a dénoncé ces faits, a décidé de ne pas déposer plainte.

En effet, le S.P.S ne craint pas l'enregistrement des propos tenus en CT puisque ce sont les mêmes que nous vous relayons sur la cursive...

Si vous étiez une petite souris, vous entendriez :

Comment le secrétaire local UFAP stigmatise certains agents et certains services (l'agent module espace, l'ancien agent OMAP, le service 3/3 6h, le service parloir...).

Comment il s'oppose à la révision des congés 2019 de l'équipe 4, indiquant que cela aurait une incidence (toute relative) sur les congés de l'équipe 2, SON équipe bien sûr !

Comment il défend l'indéfendable, préférant par exemple un service dégradé que l'appel en renfort de l'agent activités QPA.

(Oui l'agent activités QPA n'est pas un agent dispo, tout comme les agents C2N et A1 W qui servent de "bouche-trou" avant lui).

Le S.P.S, unique syndicat Pro-Surveillant(e)s ne comprend pas le débat et préfère vous défendre concrètement comme ce fut le cas pour les recours au TA lors des sanctions du mouvement de janvier 2018.

Le S.P.S, syndicat 100% Surveillant(e)s, vous invite à voter massivement à l'urne, pour vous, pour les Surveillants. Pour changer la pénitencière, changeons de syndicalisme !

Une assemblée générale se tiendra en début d'année pour élire le bureau 2019.